



Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire BDT/DDR/117

Genève, le 11 février 2022

- Aux États Membres de l'UIT;
- Aux Membres du Secteur UIT-D;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;
- À l'Organisation des Nations Unies et à ses fonds et programmes;
- Aux organisations régionales de télécommunication;
- Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites;
- Aux institutions spécialisées des Nations Unies

**Objet: Invitation à participer à la troisième réunion interrégionale (IRM-3) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), 10 et 11 mars 2022, Genève**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la troisième réunion interrégionale (IRM-3) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), qui doit se tenir les 10 et 11 mars 2022 au siège de l'UIT à Genève.

La réunion IRM-3, d'une durée de deux jours, donnera l'occasion aux Membres de l'UIT-D de poursuivre les discussions et de rechercher un consensus sur les principaux enjeux avant la CMDT. Les six réunions préparatoires régionales (RPM), ainsi que la dernière réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications, ont désormais toutes eu lieu, de sorte que les participants à la réunion IRM-3 pourront s'appuyer sur les travaux des réunions régionales et des réunions du GCDT, afin de dégager des positions communes sur des questions telles que les priorités thématiques, la révision des Résolutions existantes ou l'élaboration de nouvelles Résolutions, les Questions à confier aux commissions d'études et la Déclaration.

Le projet d'ordre du jour de la réunion IRM-3 figure dans l'**Annexe 1**. Un ordre du jour révisé sera publié après la date limite de soumission des contributions, sur la base des contributions présentées par les États Membres, les Membres de Secteur, les organisations régionales de télécommunication (RTO) et d'autres parties prenantes.

Pour cette réunion, il existe une version de l'Interface pour les propositions aux conférences (CPI). Ce système permettra aux membres de soumettre des révisions et du texte nouveau, ainsi que de visualiser et de modifier les propositions émanant d'autres membres. Des informations supplémentaires sur ce système sont disponibles sur la [page d'accueil des réunions IRM](#).

Je tiens à vous rappeler que les réunions interrégionales sont ouvertes à la participation de tous les Membres de l'UIT-D. En outre, les États Membres sont invités à inclure dans leur délégation des représentants de régulateurs, de décideurs, de la société civile, d'établissements universitaires, des milieux techniques de l'Internet, d'organisations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et en faveur des jeunes, etc.

On trouvera dans l'**Annexe 2** des renseignements détaillés sur la soumission des contributions, l'enregistrement et les questions d'ordre logistique.

La réunion IRM-3 aura lieu en présentiel, avec des moyens de participation à distance importants. Je tiens à vous assurer que les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se rendre à Genève pourront y participer pleinement à distance. En outre, il sera demandé aux délégués qui participeront à la réunion en présentiel de respecter les mesures d'atténuation liées au COVID-19 qui sont reproduites dans l'**Annexe 2**. Veuillez noter en particulier que compte tenu des mesures de distanciation sociale requises, la capacité d'accueil des salles de réunion de l'UIT a été considérablement réduite, ce qui limite le nombre de délégués pouvant participer à la réunion en présentiel. Vous voudrez bien noter également que, compte tenu des règles de distanciation sociale actuellement imposées par la Suisse dans le contexte du COVID-19, **deux personnes au maximum** par État Membre ou Membre de Secteur pourront être présentes physiquement à cette réunion organisée par l'UIT. Cette limite sera réévaluée si les règles évoluent avant la réunion.

Je compte sur votre participation et votre contribution à cette deuxième réunion interrégionale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Doreen Bogdan-Martin  
Directrice

Pièces jointes: Annexe 1: Projet d'ordre du jour  
Annexe 2: Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique  
Annexe 3: Formulaire de demande de bourse pour la participation à une réunion électronique

ANNEXE 1

**Projet d'ordre du jour de la réunion IRM-3**

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Informations actualisées concernant la CMDT
- 4 Point sur les travaux préparatoires des organisations régionales de télécommunication
- 5 Contributions des membres
- 6 Mesures proposées par les régions concernant les Résolutions de la CMDT
- 7 Présidence des commissions de la CMDT
- 8 Attribution des travaux aux commissions de la Conférence
- 9 Divers
- 10 Clôture de la réunion

## ANNEXE 2

## Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique pour la réunion IRM-3

### Inscription, accès et participation

---

Les inscriptions à la réunion IRM-3 se font **exclusivement en ligne et sont d'ores et déjà ouvertes**.

Chaque délégué souhaitant assister à la réunion devra remplir et soumettre un formulaire d'inscription accessible [ICI](#), en **précisant s'il souhaite participer à distance à la réunion**.

Les délégués peuvent s'inscrire à la réunion au moyen des identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT. S'ils ne possèdent pas de compte utilisateur UIT, ils peuvent créer un compte en suivant les étapes indiquées [ICI](#). Un compte utilisateur UIT avec accès TIES permet aux délégués d'accéder aux ressources informatiques de l'UIT, notamment aux contributions et aux autres documents de travail.

**Note:** Les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur lors de leur inscription à des manifestations précédentes à l'aide de ce même système peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à la réunion IRM-3 doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par les administrations et entités habilitées à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible [ICI](#). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur désigné, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (par courrier électronique à l'adresse [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)) les nouvelles coordonnées du coordonnateur désigné (nom, prénom et adresse électronique).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de leur délégation à la réunion IRM-3. En outre, plusieurs personnes par organisation ou pays peuvent participer.

### Horaire de la réunion

---

L'horaire de la réunion correspond aux heures de travail normales de l'UIT pendant les réunions physiques:

Jeudi, 10 mars	09 h 30-12 h 30 & 14 h 30-17 h 30
Vendredi, 11 mars	09 h 00-12 h 00 & 14 h 30-17 h 30

### Se rendre à Genève – Situation sanitaire – Assistance pour l'obtention d'un visa

---

Selon leur nationalité, les participants assistant à des conférences en Suisse peuvent avoir besoin d'un visa/laissez-passer pour entrer en Suisse. Les formalités de visa doivent avoir été menées à bien avant l'arrivée. La liste des pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa est disponible en cliquant sur ce [lien](#).

Les visas d'entrée en Suisse sont délivrés par l'ambassade ou le consulat de la Suisse compétent pour le pays de résidence du demandeur et, dans certains cas, des fournisseurs de services extérieurs enregistrent la demande de visa au nom des autorités suisses. Vous trouverez des informations sur l'ambassade ou le consulat de la Suisse le plus proche qui est compétent pour le lieu de résidence du participant, en consultant le [système de visa en ligne](#) de la Suisse.

Compte tenu des restrictions de voyage adoptées pour lutter contre le coronavirus, les personnes qui ne sont pas soumises à l'obligation d'obtention d'un visa doivent se tenir informées des formalités à effectuer avant l'embarquement. Si nécessaire, la [représentation de la Suisse compétente pour le lieu de résidence de la personne concernée](#) pourra délivrer un laissez-passer confirmant que la personne en question remplit les conditions de franchissement de la frontière suisse conformément aux conditions définies dans l'[Ordonnance 3 COVID-19](#).

Le temps nécessaire au traitement des demandes de visa est variable et dépend de la situation locale. Il est recommandé aux participants ayant besoin d'un visa de prendre rendez-vous le plus tôt possible (**au minimum 20 jours** et au maximum 6 mois avant la date du voyage). Toutes les personnes ayant besoin d'un visa doivent prendre rendez-vous afin de soumettre leur demande.

**Étant donné que la réunion IRM-3 aura lieu juste après l'AMNT-20 (1er-9 mars 2022), l'UIT appliquera les mêmes règles que celles mises en œuvre pour l'AMNT. Des informations détaillées sont disponibles [ici](#).** Veuillez noter que cette page est mise à jour fréquemment.

L'UIT peut fournir aux participants **ayant confirmé leur présence** un document visant à **appuyer leur demande de visa** (ce document ne remplace pas la demande de visa): les informations liées à l'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être renseignées **directement sur le formulaire d'inscription en ligne**. Les renseignements ci-après devront être fournis dans le formulaire:

- Nom figurant sur le passeport
- Date et lieu de naissance
- Numéro de passeport
- Dates de délivrance et d'expiration du passeport
- Pays dans lequel le passeport a été délivré

Une fois que la demande d'inscription des participants aura été validée par le coordonnateur désigné, la procédure d'assistance pour l'obtention d'un visa sera automatiquement engagée (à condition que les renseignements aient été correctement fournis dans la section du formulaire en ligne concernant les visas). Vous recevrez une **confirmation de l'assistance fournie par l'UIT dans un délai de 21 jours. Le document sera envoyé directement au coordonnateur désigné (et non au participant)**, qui sera chargé de le transmettre au participant.

Enfin, veuillez noter que le secrétariat de l'UIT ne peut intervenir pour aider à obtenir des visas d'entrée en Suisse à l'aéroport.

## Bourses

---

Pour garantir la participation des pays en développement, et sous réserve que des fonds soient disponibles, les États Membres remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière à la participation à distance, à savoir une **bourse** pour la participation à une réunion électronique. Les demandes de bourse doivent être approuvées par les coordonnateurs désignés au niveau national par les administrations des États Membres et doivent être soumises avant la date limite fixée (**14 février 2022, 23 h 59, heure de Genève**).

Le formulaire de demande de bourse est reproduit dans l'**Annexe 3**.

Les États Membres sont encouragés à sélectionner leurs candidats en tenant compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes et en veillant à inclure des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers.

## Interprétation et sous-titrage

---

Un service d'interprétation pour la réunion IRM-3 sera assuré dans les six langues officielles de l'UIT.

Le service habituel de sous-titrage sera assuré dans la salle de réunion virtuelle. Les participants qui souhaitent accéder directement au texte sous-titré pourront le faire via le lien qui sera mis à disposition sur le [site web de la réunion IRM-3](#).

## Accès à la salle de réunion virtuelle

---

Les informations pour accéder à la salle de réunion virtuelle seront communiquées aux participants dûment inscrits dans un courrier électronique distinct.

Seuls les participants dûment inscrits à la réunion pourront accéder à la salle de réunion virtuelle.

### Contributions à la réunion IRM-3

---

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le [site web de la réunion IRM-3](#).

Veillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 13.2.2 de la Résolution 1 de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions à la réunion IRM-3 doivent être soumises au plus tard 30 jours calendaires avant le début de la réunion, c'est-à-dire avant le **8 février 2022 (23 h 59, heure de Genève)**.

Les contributions reçues moins de 30 jours calendaires, mais au moins 14 jours calendaires avant le début de la réunion (soit le 24 février 2022 au plus tard), seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 14 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

### Documentation

---

Tous les documents seront publiés sur le [site web de la réunion IRM-3](#).

Les délégués sont priés de s'assurer qu'ils disposent de droits d'accès TIES, afin de pouvoir accéder aux documents de la réunion IRM-3 à partir du site web. Pour savoir comment demander des droits d'accès TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

### Mesures d'atténuation liées au COVID-19

---

Vous trouverez ci-dessous les mesures d'atténuation liées au COVID-19 qui seront mises en place pendant la réunion. Il s'agit des mêmes règles que celles qui seront mises en œuvre durant l'AMNT-20:

- Afin de pénétrer dans les locaux de l'UIT, les délégués doivent être entièrement vaccinés contre le COVID-19 ou avoir guéri du COVID-19 au cours des 270 derniers jours.
- Prise de température de tous les participants à l'entrée des locaux de l'UIT grâce au système de caméra thermique de l'UIT.
- Port du masque obligatoire dans les espaces publics de l'UIT.
- Distanciation sociale (respect d'une distance d'au moins 1,5 m entre les places assises).
- Hygiène personnelle: mise à disposition de distributeurs de solution hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes en plusieurs endroits.
- Traçage des contacts.
- Évaluation du risque de transmission aéroportée du COVID-19 (outil CARA) dans les espaces de réunion de l'UIT.

Les participants sont priés de respecter les mesures ci-dessus. **Étant donné que la réunion IRM-3 aura lieu juste après l'AMNT-20 (1er-9 mars 2022), l'UIT appliquera les mêmes règles que celles qui seront mises en œuvre pendant l'AMNT. Des informations détaillées sont disponibles [ici](#).** Veuillez noter que cette page est mise à jour fréquemment.

**Récapitulatif des échéances**

---

<b>Date de la réunion IRM-3</b>	<b>Date limite de soumission des contributions avec traduction garantie (-30 jours)</b>	<b>Dernier délai de soumission des contributions ne nécessitant pas de traduction (-14 jours)</b>	<b>Date limite de réception des demandes de bourse pour la participation à une réunion électronique</b>
10 et 11 mars 2022	8 février 2022	24 février 2022	14 février 2022

## ANNEXE 3

## Formulaire de demande de bourse pour la participation à une réunion électronique


**FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE POUR LA PARTICIPATION  
A UNE REUNION ÉLECTRONIQUE**

*Les candidatures féminines sont encouragées*

**Troisième réunion interrégionale (IRM-3) chargée de la préparation de la CMDT**  
10 et 11 mars 2022

Date limite: **14 février 2022** (23 h 59, heure de Genève)

*Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération*

<b>Pays</b>	
<b>Administration</b>	
<b>M./Mme</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Courriel</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>CONDITIONS</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Une bourse pour la participation à une réunion électronique couvre les coûts de la connectivité pendant la durée d'une manifestation virtuelle.</li> <li>2 Une facture pro forma indiquant le nombre de jours et d'heures de connectivité ainsi que les coûts associés doit être soumise conjointement avec la demande de bourse pour la participation à une réunion électronique pour examen.</li> <li>3 Le paiement sera effectué sur la base de la facture pro forma et le solde éventuel sera réglé sur présentation de la facture finale.</li> <li>4 Le/la bénéficiaire doit prendre part à la manifestation virtuelle dans son intégralité.</li> <li>5 La bourse pour la participation à une réunion électronique ne couvre pas le coût des équipements (matériel et logiciel).</li> </ol>	
<b>Date</b>	
<b>Signature du (de la) candidat(e)</b>	
<p><b>Pour être considérée comme valable, la demande de bourse doit être soumise et dûment signée par un coordonnateur désigné au niveau national par une Administration d'un État Membre.</b></p>	
<b>Date</b>	
<b>Nom du coordonnateur désigné au niveau national</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Signature</b>	
<b>Cachet de l'Administration</b>	

*Le formulaire doit être dûment rempli et validé par l'autorité compétente et doit être renvoyé, accompagné des annexes éventuelles, dans le délai imparti, à l'adresse suivante:*

*[fellowships@itu.int](mailto:fellowships@itu.int) ou par télécopie: +41 22 730 57 78*

*Toute demande qui ne répond pas aux conditions ci-dessus ne sera pas prise en considération.*

---